



Les points d'accès aux services par commune de 2012 à 2017

Une large gamme de services de proximité dans toutes les communes

En 2017, La Réunion offre 25 000 points d'accès aux services à ses habitants, publics ou privés. Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André sont les communes les mieux dotées, à l'inverse de Sainte-Suzanne, Sainte-Rose et Saint-Philippe. Cependant, dans toutes les communes de l'île, les habitants bénéficient d'une gamme étendue de services de proximité (écoles, épiceries, etc.). Dans la plupart des communes, le nombre de points d'accès aux services de proximité progresse plus vite que la population entre 2012 et 2017. En plus des services de proximité, 18 communes proposent également plus de la moitié des services intermédiaires (collèges, librairies, etc.). Cilaos en fait partie : son enclavement nécessite en effet l'implantation d'infrastructures propres. Enfin, huit communes proposent également de nombreux services supérieurs (lycées, médecins spécialistes, etc.) : il s'agit des six communes les plus peuplées de l'île, mais également de Saint-Benoît et du Port.

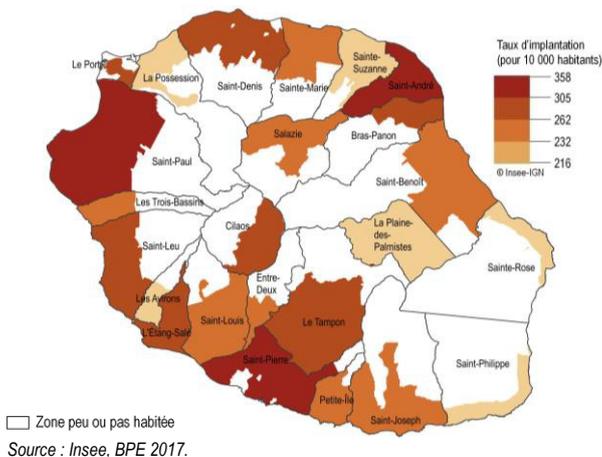
Pierre Thibault, Insee

En 2017, 25 000 points d'accès aux différents services sont répertoriés à La Réunion, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2012. La présence d'équipements publics ou privés, de commerces et services à la population constitue un enjeu central pour les politiques d'aménagement du territoire. La croissance démographique, mais aussi le vieillissement de la population, favorisent l'émergence de besoins croissants ou nouveaux. La création de zones commerciales contribue aussi à la transformation de l'offre de services.

Saint-Pierre est la commune la mieux dotée de l'île (358 points d'accès pour 10 000 habitants, *figure 1*). Troisième commune la plus peuplée de l'île, c'est aussi un important pôle d'emploi. Elle bénéficie de structures médicales d'importance et de son statut de station balnéaire pour offrir une gamme diversifiée de services. Avec des atouts similaires, Saint-Paul est aussi bien dotée (330). À l'inverse, Sainte-Suzanne est la commune de l'île au taux d'implantation le plus bas (216 points d'accès pour 10 000 habitants). Elle pâtit de sa proximité avec Saint-André, qui est très bien dotée en services, et à un degré moindre du pôle d'emploi de Saint-Denis et Sainte-Marie. La commune de Sainte-Suzanne est ainsi très résidentielle :

1 Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André, parmi les communes les mieux dotées

Taux d'implantation de services pour 10 000 habitants par commune en 2017



deux tiers de ses habitants en emploi n'y travaillent pas. Les communes rurales et résidentielles comme Sainte-Rose ou Saint-Philippe sont également moins bien dotées.

Des services de proximité dans toutes les communes

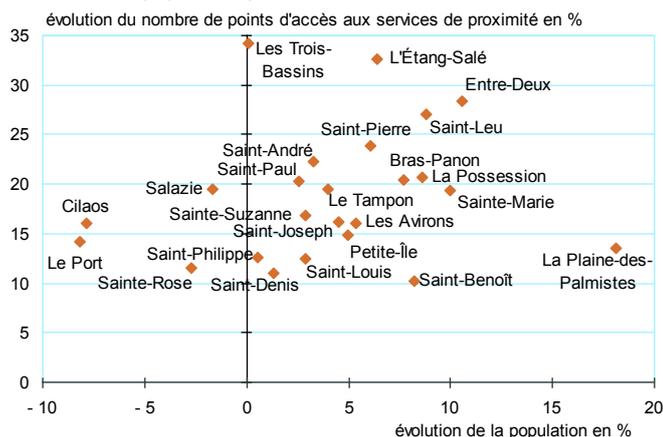
Toutes les communes de l'île sont de taille suffisante pour offrir à leurs habitants un panel varié de services de proximité. Au moins la moitié de ces services sont présents sur leur territoire, ce qui en fait des **pôles de services de proximité** (*définitions*). Elles offrent même quasiment tous ces services.

Les services de proximité sont surreprésentés à Saint-André et Bras-Panon avec respectivement 268 et 256 points d'accès pour 10 000 habitants. Ces communes ont en effet bénéficié de la mise en place de la zone franche urbaine en 2006. Les communes à fort potentiel touristique comme Saint-Leu, Cilaos ou Salazie tirent aussi leur épingle du jeu. Les habitants de Sainte-Suzanne sont quant à eux les moins bien pourvus en points d'accès à des services de proximité dans leur commune de résidence (186).

Dans la plupart des communes, le nombre de points d'accès aux services de proximité augmente plus vite que la population (*figure 2*). C'est particulièrement le cas pour Les Trois-Bassins, L'Étang-Salé et Saint-Leu. En revanche, le nombre de points d'accès augmente au même rythme que la population à Saint-Benoît et il est moins dynamique que la population à La Plaine-des-Palmistes.

2 Une croissance plus forte des services de proximité que de la population dans la plupart des communes

Évolution du nombre de points d'accès aux services de proximité selon l'évolution de la population par commune



Source : Insee, BPE 2012 et 2017 et Insee, RP 2010 et 2015.

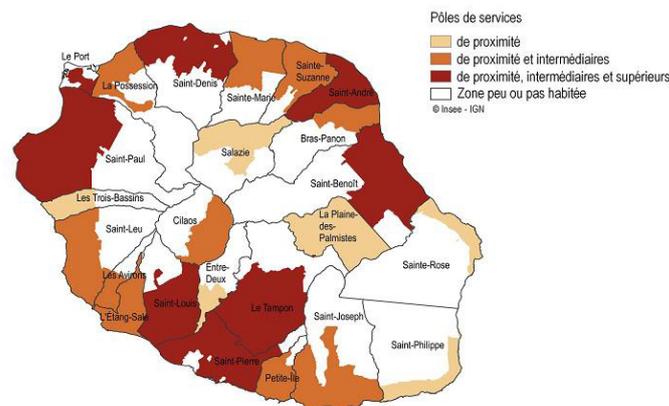
Dix-huit communes pôles de services intermédiaires

Dix-huit communes sont également des **pôles de services intermédiaires** (*figure 3*). Les petites communes rurales ou résidentielles ne peuvent pas prétendre à ce statut : leur population étant plus restreinte, leur zone d'influence l'est aussi. Elles pâtissent ainsi de l'absence de certains commerces ou services sur leur territoire. Paradoxalement, l'enclavement de Cilaos joue en sa faveur de ce point de vue, car il nécessite l'implantation d'infrastructures propres. De surcroît, la fréquentation touristique permet aussi à des commerces de s'y établir.

Seules huit communes de l'île sont aussi des **pôles de services supérieurs** : les six communes de plus de 50 000 habitants, mais aussi Saint-Benoît et Le Port. La première, sous-préfecture, accueille notamment un pôle sanitaire. La seconde attire pour sa part beaucoup de travailleurs extérieurs : près de 13 500 personnes ne résidant pas au Port viennent y travailler et dynamisent ainsi l'activité commerciale. La ville concentre aussi d'importants établissements médicaux. ■

3 Cilaos : pôle de services intermédiaires malgré son enclavement

Pôles de services selon la gamme en 2017



Source : Insee, BPE 2017.

Source et définitions

La **base permanente des équipements (BPE)** est constituée annuellement par l'Insee depuis 2007. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année (Adeli, RPPS, Sirene, etc.), elle répertorie près de 200 points d'accès aux services. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

Cette étude porte sur 77 services présents dans les bases de 2012 et de 2017 et qui n'ont pas fait l'objet d'un changement de définition ou de source entre ces deux années. Ce champ permet donc une analyse en évolution des points d'accès à ces services.

Gammes de services : les services sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire. On distingue trois gammes de services :

- la gamme de proximité (24 services) : épiceries, banques, postes, médecins généralistes, etc. ;
- la gamme intermédiaire (25 services) : gendarmeries, librairies, collèges, etc. ;
- la gamme supérieure (28 services) : lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

Pôle de services : une commune est considérée comme un pôle de services pour une gamme donnée si elle possède au moins la moitié des services de la gamme. Par exemple, si une commune possède 12 services de la gamme de proximité, il s'agit d'un pôle de services de proximité. Une même commune peut être considérée comme un pôle de plusieurs gammes.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

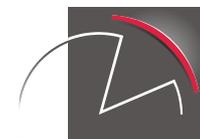
Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Base de données : « **Base permanente des équipements (BPE)** » ;
- Châtel F., Reynard R., « **En cinq ans, davantage de services à la population dans les grandes villes** », *Insee Focus* n° 125, septembre 2018 ;
- Besson L., Caliez F., « **84 000 Réunionnais à plus de 30 minutes des urgences** », *Insee Analyses La Réunion* n° 19, 2016 ;
- Besson L., « **Des équipements sportifs diversifiés mais inégalement accessibles** », *Insee Analyses Réunion* n° 11, 2015 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.



Insee
Mesurer pour comprendre